persée

Cahiers de la Villa Kérylos

La Bible des Septante

Marc Philonenko

Citer ce document / Cite this document :

Philonenko Marc. La Bible des Septante. In: Alexandrie : une mégapole cosmopolite. Actes du 9ème colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 2 & 3 octobre 1998. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1999. pp. 145-155. (Cahiers de la Villa Kérylos, 9);

https://www.persee.fr/doc/keryl_1275-6229_1999_act_9_1_1003

Fichier pdf généré le 04/05/2018

creative commons

LA BIBLE DES SEPTANTE

La Bible des Septante est une illustration exceptionnelle de la vie culturelle et religieuse de la mégapole cosmopolite que fut Alexandrie.

Alexandrie a été avec Antioche l'un des deux pôles de la diaspora juive dans le bassin méditerranéen. A l'époque romaine, les Juifs occupaient à Alexandrie un des cinq quartiers de la ville, le quartier *Delta*, mais ils étaient également présents dans d'autres quartiers [1].

Les estimations sont difficiles, mais, à Alexandrie même, la population juive devait compter un peu plus de 100 000 habitants [2].

Après la conquête d'Alexandre, les Juifs avaient appris à parler, lire et écrire en grec. L'araméen, et l'hébreu plus encore, n'étaient plus compris du plus grand nombre. Les Juifs, dans des conditions discutées, et sur lesquelles nous reviendrons, furent amenés à traduire la Bible de l'hébreu en grec. C'est la Bible des Septante, du nom des soixante-dix ou soixante-douze traducteurs qui s'acquittèrent de cette tâche, non en regroupant des essais antérieurs, mais en établissant à frais nouveaux une traduction qui se voulait « autorisée ». Elias Bickerman a estimé que cette traduction est la plus importante qui ait jamais été faite [3].

Certes, on connaît dans l'Antiquité d'autres exemples de traduction : l'inscription de Darius à Behistoun, traduite en araméen, à partir de la version babylonienne, et portée à la connaissance de tout l'empire [4] ; l'inscription du roi Asoka, en grec et en araméen, faite sur un modèle indien et trouvé à Kandahar [5]. Mais il s'agit là de textes

1. Philon d'Alexandrie, *In Flaccum* LV.

2. Voir (M. Harl), G. Dorival, (O. Munnich), *La Bible grecque des Septante*, Paris, 1988, p. 34.

3. E. J. Bickerman, *The Jews in the Greek Age*, Londres, 1988, p. 101.

4. Voir P. Lecoq, *Les Inscriptions de la Perse achéménide*, Paris, 1997, p. 56 et 212 sq.

5. A. Dupont-Sommer, « Une inscription nouvelle en grec et en araméen du roi Asoka », *Revue de l'Histoire des Religions* 155, 1959, p. 136 sqq. ; E. Benveniste, « Édits d'Asoka en traduction grecque », *Journal asiatique* 252, 1964, p. 137-157.

Persée creative commons

assez courts. La traduction des Septante est une entreprise d'une toute autre ampleur. Jamais un corpus tout entier n'était ainsi passé d'Orient en Occident. Cet événement littéraire de première grandeur aura des conséquences incalculables. C'est un moment de l'histoire de l'esprit humain.

On ne saurait trouver de meilleur guide à la Bible d'Alexandrie que l'introduction de M. Harl, G. Dorival et O. Munnich, indispensable complément de la traduction française de la *Bible d'Alexandrie*, richement annotée et en cours de publication.

On ne peut comprendre la Bible des Septante qu'en contrepoint de la Bible hébraïque. Le canon palestinien s'est formé de façon progressive et comprend trois parties, La Loi, les Prophètes et les Écrits. Ce canon a été arrêté définitivement par les autorités juives aux alentours de l'an 100 de notre ère. Les manuscrits hébreux qui n'étaient pas conformes au texte retenu ont été pourchassés et détruits. Le texte massorétique est l'aboutissement de ce long travail d'unification.

En Palestine même, à l'époque hellénistique et romaine, l'hébreu se vit peu à peu supplanté par l'araméen. Le texte hébreu de la Bible, lu dans le cadre du culte synagogal, devint assez rapidement incompréhensible à la majorité de l'auditoire ; d'où la pratique de donner après la lecture des péricopes hébraïques, une traduction araméenne immédiate. Ces traductions, ou targoums, pouvaient être assez littérales ou paraphrastiques. On a longtemps cru que ces targoums n'avaient été fixés par écrit que tardivement [6]. La découverte, sur le site de Qoumrân, de fragments d'un targoum du *Lévitique* et d'un targoum de *Job* montre que, dans certains milieux, cette fixation a pu se faire dès avant le Ier siècle de notre ère [7].

En Égypte, plus encore qu'en Palestine, l'hébreu n'était plus compris. On s'explique aisément que certains critiques aient voulu, à la suite de P. Kahle, assimiler la Bible grecque à un targoum [8].

Dès 1931, le P. Lagrange pourtant s'était élevé contre cette idée. Il écrivait : « La traduction grecque n'est point un Targoum, c'est-à-dire à l'occasion une paraphrase ou une glose du sens. C'est bien une traduction, avec l'intention de reproduire le mieux possible un texte vénéré comme sacré, tout en ménageant la noble langue grecque. » [9] C'est là, nous semble-t-il, la sagesse même.

6. Voir encore (M. Harl), G. Dorival, (O. Munnich), *op. cit.* (n. 2), p. 54.

7. Voir R. Le Déaut, *Targum du Pentateuque*, I, Paris, 1978, p. 16.

8. Voir P. Kahle, *The Cairo Geniza* [2], Oxford, 1959, p. 213 sq. et, entre autres, A. Pelletier, *Lettre d'Aristée à Philocrate*, Paris, 1962, p. 49, 52 et 235 note.

9. M.-J. Lagrange, *Le Judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, 1931, p. 526. Voir aussi Ch. Perrot, « La Lecture de la Bible dans la diaspora hellénistique », dans *Études sur le judaïsme hellénistique*, Paris, 1984, p. 109-132 [116-118].

L'expression « Bible des Septante », ou « Septante », peut être utilisée au sens strict et désigne alors la traduction grecque des cinq premiers livres de la Bible hébraïque, la Torah. Au sens large, la Septante désigne la traduction grecque de tous les livres de la Bible hébraïque et des écrits qui sont venus s'y joindre, parfois appelés « apocryphes » ou, mieux, « deutérocanoniques ». Cette Bible juive de langue grecque deviendra l'Ancien Testament des églises chrétiennes, comme le montre l'addition, après le Psautier, d'un petit recueil d'*Odes* qui comprend quelques hymnes tirés du Nouveau Testament, comme les Cantiques de Zacharie et de Siméon.

Une comparaison, à plusieurs niveaux, s'impose entre la Bible hébraïque et la Bible des Septante.

Tout d'abord, aux livres contenus dans la Bible hébraïque s'ajoutent dans la Septante les deutérocanoniques. Énumérons, *I Esdras*, *Judith*, *Tobit*, *I, II, III, IV Machabées*, *Baruch*, l'*Épître de Jérémie*, la *Sagesse de Salomon*, le *Siracide*. D'autre part, les livres d'*Esther* et de *Daniel* font l'objet d'importantes additions.

L'insertion de ces ouvrages a entraîné des modifications importantes dans l'ordre des livres. Le Pentateuque est toujours en tête, mais la place des livres prophétiques et sapientiaux, et des deutérocanoniques varient selon les manuscrits [10].

Pour ce qui est du texte lui-même, une comparaison minutieuse du texte massorétique et de la version des Septante est à faire, verset par verset, partout où l'original hébreu a été conservé. Des générations de chercheurs se sont consacrés à cette tâche, souvent dans l'idée de corriger, à partir du substrat hébreu hypothétique de la Septante, le texte massorétique que l'on pouvait croire corrompu. La situation est parfois très complexe : la fin du « Cantique de Moïse », en *Deutéronome* 32, 43, a été conservé en trois rédactions : le texte massorétique comporte quatre stiques, le texte qoumrânien six stiques, la Septante huit stiques [11].

On doit s'interroger sur les raisons qui ont amené la communauté juive d'Alexandrie à s'engager dans cette aventure et à traduire la Torah en grec. Deux thèses sont en présence. La première, qui a été longtemps classique, se réclame des besoins de la communauté en matière de liturgie. Cette explication peut trouver quelques appuis dans la version des Septante elle-même. Ainsi, par exemple, en *Deutéronome* 6, 4, la formule solennelle « Écoute Israël » est précédée

10. H. B. Sweete, *An Introduction to the Old Testament* [2], Cambridge, 1902, p. 197-230.

11. Voir P.-M. Bogaert, « Les trois rédactions conservées et la forme originale de l'envoi du Cantique de Moïse. (Deut. 32, 43) », dans *Das Deuteronomium*, N. Lohfink éd., Louvain, 1985, p. 329-340.

d'un verset supplémentaire, emprunté à *Deutéronome* 4, 45 et qui annonce le Décalogue. Par là se trouvent associés le *Shema'* et le Décalogue. Or, cette association, de caractère liturgique, est traditionnelle [12].

La deuxième thèse a pour elle le témoignage de la *Lettre d'Aristée*, pieuse fiction, très difficile à dater [13]. Selon cet écrit, la Torah aurait été traduite en grec, sous le patronage de Ptolémée Philadelphe, au IIIe siècle av. notre ère (285-246), à l'initiative de Démétrius de Phalère, bibliothécaire du roi. Ce qui fait difficulté.

Ptolémée II se serait mis en relation avec Éléazar, le Grand Prêtre de Jérusalem, qui lui aurait envoyé des rouleaux sur lesquels la Loi était écrite avec des ors [14] et soixante-douze traducteurs, à raison de six traducteurs par tribus [15] ; le roi, en recevant ces rouleaux, se serait prosterné sept fois [16] et en serait venu à pleurer de joie [17]. Un grand banquet aurait été offert aux traducteurs [18]. Les traducteurs travaillèrent « en se mettant d'accord entre eux sur chaque point par confrontation » [19]. Aucun autre détail sur la façon d'établir le texte de la Septante n'est fourni. La traduction aurait été achevée en soixante-douze jours [20].

Ces invraisemblances, et quelques autres, n'invitent guère à faire un crédit illimité à la *Lettre d'Aristée*. Tout au plus accordera-t-on que quelque bureau de l'administration lagide, sollicité, aura encouragé la communauté juive dans son entreprise de traduction. En outre, l'intention même de l'auteur de la Lettre n'apparaît pas clairement. S'agit-il d'un éditorial de la version des Septante ? Ou, comme pourrait le faire entendre la malédiction prononcée « contre quiconque retoucherait la lettre du texte soit en l'allongeant, soit en l'altérant si peu que se fut, soit en y retranchant » [21], la *Lettre d'Aristée* ne serait-elle qu'une mise en garde contre d'éventuelles tentatives de révisions ?

---

12. Voir M. Harl, (G. Dorival, O. Munnich), *op. cit.* (n. 2), p. 174.
13. W. Bousset, H. Gressmann, *Die Religion des Judentums im späthellenistischen Zeitalter* [3], Tübingen, 1926, p. 27 sq. ; E. Bickerman, « Zur Datierung des Pseudo-Aristeas », dans *Studies in Jewish and Christian History*, I, Leyde, 1976, p. 109-136 ; P. Kahle, *op. cit.* (n. 8), p. 209-214 ; (M. Harl), G. Dorival, (O. Munnich), *op. cit.* (n. 2), p. 40-44 (abondante bibliographie).
14. *Lettre d'Aristée* 176.
15. *Ibid.* 177.
16. *Ibid.* 178.
17. *Ibid.* 178.
18. *Ibid.* 187-300.
19. *Ibid.* 302.
20. *Ibid.* 307.
21. *Ibid.* 311 (traduction A. Pelletier).

J. Mélèze a apporté, en faveur de la thèse « royale », un argument intéressant et montré grâce à un papyrus d'Oxyrhinchos (P. Oxy. XLVII, 3285), qu'un recueil démotique de caractère juridique avait été traduit en grec sous le règne de Ptolémée II Philadelphe [22]. Il pourrait y avoir un certain parallélisme entre la traduction du « Code démotique » et la traduction de la Torah.

Le Prologue du *Siracide* établit, en tout état de cause, qu'aux alentours de 130 av. J.-C. la Torah, les Prophètes et les autres écrits étaient traduits en grec. Au témoignage de Philon dans son traité *De la vie contemplative*, les Thérapeutes lisaient et méditaient les Lois, les Oracles rendus par les Prophètes, les Hymnes et les autres livres [23].

Cette traduction fut reçue avec enthousiasme par le judaïsme alexandrin. Philon n'hésite pas à appeler les traducteurs « hiérophantes et prophètes » [24] et rapporte la fête célébrée, chaque année, dans l'île de Pharos « pour rendre grâce à Dieu de cet antique bienfait toujours renaissant » [25].

La faiblesse de la thèse « royale », c'est qu'elle ne vaut que pour le Pentateuque et ne prend pas en compte la traduction des Prophètes et des autres écrits.

La thèse de Bickerman, selon laquelle la traduction du Pentateuque serait une traduction « officielle » alors que la traduction des écrits postérieurs aurait un caractère « privé », soulève des difficultés, car, en volume tout au moins, la traduction des Prophètes, à elle seule, est aussi considérable que celle du Pentateuque, pour ne rien dire des *Psaumes* et des deutérocanoniques.

Pour ce qui est des Prophètes, leur traduction était sans nul doute nécessaire. Du jour où, lors du culte synagogal, on donnait lecture dans un cycle annuel ou triennal des passages de la Loi, il était naturel d'y joindre, comme en Palestine, des passages tirés des Prophètes. Ces sections choisies des Prophètes ou *haphtarot* étaient lues après le passage de la Torah. Ces péricopes sont anciennes, comme le montre le fait suivant. On dit d'ordinaire que Philon « se réfère uniquement à la Loi ou presque en ne citant que rarement les Prophètes » [26]. Ce constat, arithmétiquement exact, mérite d'être nuancé. Pour se limiter au livre d'*Esaïe*, par exemple, Philon le cite vingt-quatre fois [27]. Or,

---

22. J. Mélèze Modrzejewski, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris, 1997, p. 146-151.
23. Philon d'Alexandrie, *De vita contemplativa* 25.
24. Id., *De vita Mosis* II, 40.
25. Id., *ibid.* II, 41.
26. Ch. Perrot, *art. cit.* (n. 9), p. 108-132 [122].
27. Voir *Biblia Patristica* (Suppl. Philon d'Alexandrie), Paris, 1982, p. 89.

sept de ces citations recoupent les *haphtarot* [28]. Ce ne peut être une simple coïncidence et il faut admettre que les premières *haphtarot* étaient déjà fixées à Alexandrie du temps de Philon. Dès lors, deux hypothèses se présentent : on aura d'abord traduit en grec les *haphtarot* pour l'office synagogal, ce qui est possible ; ou l'on aura traduit les écrits des Prophètes, pour en extraire ensuite les sections prophétiques destinées à la lecture publique. Quoi qu'il en soit ce ne sont pas des initiatives privées, mais des décisions de la communauté juive, que l'on peut, si l'on veut, appeler semi-officielles qui ont conduit à reprendre l'entreprise et à traduire les Prophètes.

Quant aux deutérocanoniques on ne s'est guère interrogé sur leur milieu producteur et sur les raisons qui ont conduit à leur faire une place dans le corpus. Les découvertes de Qoumrân apportent ici des lumières neuves.

La Bible des Septante est née en Égypte ptolémaïque. On sait depuis les travaux de Deissmann que le grec des Septante est celui de la koinè hellénistique, comparable au grec des papyrus [29]. On y relève des sémitismes et des néologismes.

La part des « égyptianismes » est beaucoup plus réduite [30]. Mentionnons, en *Exode* 2, 3. 5. 6., le terme θίβις pour désigner un panier [31] ; l'« ibis », l'oiseau sacré du dieu Thot, introduit en *Lévitique* 11, 17 dans la liste des animaux impurs [32] ; le bœuf « Apis », le bœuf sacré des Égyptiens, en *Jérémie* 26, 15.

Un autre exemple produit par S. Morenz [33], repris par Manfred Görg [34], Gilles Dorival [35] et, en dernier lieu, par Cécile Dogniez mérite que l'on s'y arrête.

En *Deutéronome* 9, 26 à l'invocation « Adonaï Yahvé », rendue, dans le grec, par Κύριε κύριε, la Septante ajoute « Roi des Dieux », Βασιλεῦ τῶν Θεῶν. Cécile Dogniez, dans son annotation à la traduction du *Deutéronome*, donne le commentaire suivant : « expression inconnue ailleurs dans toute la Bible, calquée sur l'appellation divine d'Amon-Ré, " roi des dieux ", elle refléterait l'influence de la

28. *Esaïe* 11, 2 ; 11, 11 ; 35, 1 ; 40, 13 ; 51, 2 ; 54, 1 ; 66, 1. Voir, dans Ch. Perrot, *art. cit.* (n. 9), Hildesheim, 1973, p. 291 sq., la table des *haphtarot*.

29. Voir surtout A. Deissmann, *Licht vom Osten* [4], Tübingen, 1923.

30. Voir S. Morenz, « Ägyptische Spuren in den Septuaginta », dans *Mullus* (*Festschrift Theodor Klauser*), Munster, 1964, p. 250-258.

31. Voir W. Vycichl, *Dictionnaire étymologique la langue copte*, Louvain, 1983, p. 212a.

32. Voir aussi *Deutéronome* 4, 16 ; *Esaïe* 34, 11.

33. S. Morenz, *art. cit.* (n. 30), p. 252 sq.

34. M. Görg, « Ptolemäische Theologie in den Septuaginta », *Kairos* 20, 1978, p. 208-217 [209].

35. (M. Harl), G. Dorival, (O. Munnich), *op. cit.* (n. 2), p. 56.

religion ptolémaïque sur le traducteur » [36]. La première partie de cette assertion est inexacte, car l'invocation « Roi des dieux » se trouve dans la « Prière d'Esther », importante addition au livre d'*Esther* dans la version des Septante, « Roi des dieux et Maître de toute puissance » [37]. De plus, le titre « Roi des dieux » est attesté à quatre reprises dans les « Chants pour l'holocauste du Sabbat » découverts à Qoumrân [38]. Dans ces cantiques, elle s'applique à dieu, « Roi des êtres divins », Roi des anges. Le titre « Roi des dieux » a été repris dans le VII^e livre des *Constitutions apostoliques* [39] dont l'origine juive a été établie par W. Bousset [40] et E. R. Goodenough [41]. Au reste, le titre « Roi des dieux » avait été préparé par le *Psaume* 95, 3 :

> « Car c'est un grand Dieu, Yahvé,
> c'est un grand roi au-dessus de tout les dieux. »

Deux hypothèses, à nouveau, se présentent à l'esprit. Selon la première, le titre « Roi des dieux » figurait dans le texte hébreu du *Deutéronome* traduit par les Septante, et aurait été biffé dans les autres manuscrits hébreux ; selon la seconde hypothèse, le titre « Roi des dieux » serait une addition qoumrânisante dans le texte des Septante. Il est difficile de trancher, mais le caractère ptolémaïsant de l'addition devient très incertain.

Il faut revenir un instant à la *Lettre d'Aristée*. Nous avons envisagé que la *Lettre d'Aristée* soit unc mise en garde contre d'éventuelles révisions de la Septante.

On connaît, grâce aux Hexaples d'Origène, de telles révisions. Celui-ci avait établi une synopse de la Bible grecque en six colonnes qui comprenait, de gauche à droite, le texte hébreu, une transcription de l'hébreu en caractères grecs, la révision d'Aquila, celle de Symmaque, la Septante, la révision de Théodotion [42].

Pour les *Psaumes*, il y avait deux autres révisions, la *Quinta* et la *Sexta*. Ce travail gigantesque, qui avait occupé Origène trois décen-

---

36. C. Dogniez, (M. Harl), *La Bible d'Alexandrie, Le Deutéronome*, Paris, 1992, p. 179.

37. *Esther* 4, 17 [r] (βασιλεῦ τῶν Θεῶν καὶ πάσης ἀρχῆς ἐπικρατῶν).

38. 4 Q 400, 1, II, 7 ; 4 Q 401, 1, 2, 5 ; 4 Q 402, 3, II, 12 ; 4 Q 405, 23, I, 13 (éd. C. Newson, Discoveries in the Judean Desert, XI, Oxford, 1998).

39. *Constitutions apostoliques* 7, 33, 1.

40. W. Bousset, « Eine judische Gebetssammlung im siebenten Buch der apostolischen Konstitutionen », dans W. Bousset, *Religiongeschichtliche Studien*, Leyde, 1979, p. 231-285.

41. E. R. Goodenough, *By Light Light*, New Haven, 1935, p. 306-358.

42. (M. Harl, G. Dorival), O. Munnich, *op. cit.* (n. 2), p. 162-166.

nies, a disparu, mais de nombreuses citations nous en ont été conservées [43].

La version d'Aquila était très littérale. Le procédé le plus connu de ce réviseur étant de rendre la particule *'êt*, par σύν, suivi de l'accusatif. Ainsi dans le premier verset de la *Genèse* : ἐν κεφαλαίῳ ἔκτισεν Θεὸς σὺν τὸν οὐρανὸν καὶ σὺν τὴν γῆν.

Les découvertes du désert de Juda ont révélé que ces révisions avaient été précédées d'une autre révision. Le P. Barthélemy a pu ainsi établir que les « Douze petits Prophètes » avaient fait l'objet d'une révision à laquelle il a donné le nom de groupe καίγε [44]. Alors que les Septante traduisent la particule hébraïque *gam*, « aussi », par καί, les réviseurs ont traduit *gam* par καίγε. Cette révision s'étend bien au-delà des « Douze petits Prophètes » et touche d'autres livres de la Septante. On notera que Justin Martyr, dans sa controverse avec Tryphon, cite le *Dodécaprophéton* selon cette révision et non selon la Septante [45].

Une idée simple, mais aux conséquences importantes, se dégage de ces travaux. La Septante n'est pas une traduction *ne varietur* : elle a fait l'objet, très tôt, de révisions souvent hébraïsantes. Ainsi une leçon hébraïsante dans l'apparat critique n'est pas nécessairement une leçon ancienne.

La Bible des Septante, sous sa forme originale ou révisée, a été connue des milieux païens. Un exemple, parmi d'autres, en témoigne. Dans le Corpus hermétique, « une parole sainte » est citée à deux reprises : « Croissez en accroissement et multipliez en multitude. » [46] Dodd [47] et Festugière [48] signalent naturellement le rapprochement à faire avec *Genèse* 1, 18. 28 [49]. J.-P. Mahé observe que cette citation « n'est pas à proprement parler littérale » et en minore la portée [50]. Peut-être pourrait-on se demander, si cette citation n'a pas une base textuelle. Or, on note que Tertullien, dans son *De anima*, a conservé une trace de cette formule : *crescite et in multitudinem proficite* [51]. Il y a donc tout lieu de penser que cette citation était celle d'un manuscrit

---

43. Voir F. Field, *Origenis Hexaplorum Fragmenta*, I-II, Oxford, 1875.

44. D. Barhélemy, *Les Devanciers d'Aquila*, Leyde, 1963. Voir aussi O. Munnich, « Contribution à l'étude de la première révision de la Septante », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II, 20, 1, Berlin, 1987, p. 190-220.

45. (M. Harl, G. Dorival), O. Munnich, *op. cit.* (n. 2), p. 160.

46. *Corpus Hermeticum* 1, 18 ; 3, 3.

47. C. H. Dodd, *The Bible and the Greeks* [2], Londres, 1954, p. 164.

48. A. D. Nock, A. J. Festugière, *Corpus Hermeticum*, I, Paris, 1945, p. 46, n. 10.

49. Voir aussi *Genèse* 8, 17 ; 9, 1. 7.

50. J.-P. Mahé, *Hermès en Haute-Égypte*, II, Québec, 1982, p. 448.

51. Tertullien, *De anima* XXVII.

de la *Vetus Latina*, faite sur le grec, et qui est souvent un témoin de valeur. Les auteurs hermétiques accordaient un intérêt particulier à cette leçon, et c'est sous cette forme qu'ils ont citée la formule de la *Genèse*.

La Bible des Septante est une bible augmentée. Tous les livres de la Bible hébraïque sans exception ont été traduits en grec. De surcroît, la Septante s'est enrichie de nombreux suppléments. Des additions ont été pratiquées dans des livres déjà présents dans la Septante, le livre d'*Esther* ou de *Daniel*, par exemple. Les deutérocanoniques, traduits ou non sur des originaux sémitiques, sont venus compléter l'ensemble.

Au nombre de ces apports nouveaux, il faut citer le *Psaume* 151. Alors que la Bible hébraïque compte 150 *Psaumes*, la Septante et la *Vetus Latina* en comporte 151. Sweete consacre deux paragraphes à ce Psaume surnuméraire [52], Jellicoe trois lignes [53], G. Dorival une mention laconique [54], alors que le *Psaume* 151 est un véritable observatoire qui surplombe la version des Septante.

Le Psaume 151 est de caractère anthologique : c'est un résumé de la vie de David. Le *Psaume* n'a pas été exclu de la Bible hébraïque, mais il est venu s'ajouter au Psautier, après que celui-ci eut formé un ensemble clos.

De ce *Psaume*, dont on a pu dire qu'il avait été écrit en grec [55], nous possédons aujourd'hui, trouvé dans la onzième grotte de Qoumrân, l'original hébreu [56]. Dans le rouleau qoumrânien, le *Psaume* 151, vient fermer le Psautier, tout comme dans la version des Septante. Il apparaît, toutefois, que le Psaume qoumrânien comportait deux poèmes distincts qui furent réunis en un seul dans le Psautier grec. De surcroît, les trois vers qui, dans le *Psaume* hébreu, montrent David charmant de sa lyre les arbres et les troupeaux, ont été omis dans le *Psaume* grec, de même que le dernier vers où il est dit que David avait été fait par Dieu « chef des fils de Son alliance ».

---

52. H. B. Sweete, *op. cit.* (n. 10), p. 252 sq.
53. S. Jellicoe, *The Septuagint and Modern Study*, Oxford, 1968, p. 68.
54. (M. Harl), G. Dorival, (O. Munnich), *op. cit.* (n. 2), p. 84.
55. S. Jellicoe, *op. cit.* (n. 49), p. 68.
56. Publication préliminaire de J. A. Sanders, « PS. 151 in 11QPSS », *Zeitschrift für die altestamentliche Wissenschaft* 75, 1963, p. 73-86, puis définitive par le même savant, *The Psalms Scroll of Qumrân Cave 11* (Discoveries in the Judaen Desert, IV), Oxford, 1965, p. 54-64. La meilleure étude sur le *Psaume* 151 reste celle de A. Dupont-Sommer, « Le Psaume CLI dans 11QPS^{a} et le problème de son origine essénienne », *Semitica* XIV, 1964, p. 25-62. On trouvera dans A. Dupont-Sommer, M. Philonenko, *Écrits intertestamentaires*, I, Paris, 1996, p. 309-312, la traduction française du *Psaume* 151 due à Dupont-Sommer.

La première omission s'explique par le refus de légitimer la figure d'un David-Orphée ; la seconde est un rejet de l'expression typiquement qoumrânienne « fils de l'Alliance » [57].

Tout se passe comme si le *Psaume* 151, d'origine qoumrânienne, n'avait pu être admis en conclusion du Psautier grec qu'au prix d'une sévère censure.

On sait que les suscriptions des *Psaumes*, dans le Psautier grec, sont plus nombreuses et plus longues que dans le Psautier hébreu. Ces suscriptions grecques révèlent une tendance à mieux rattacher les Psaumes bibliques à la vie de David.

On lit, dans les deux premiers vers de l'original hébreu du *Psaume* 151, ce qui suit :

> « Commencement des hauts [f]aits de David, après que le prophète de Dieu l'eut oint.
> Alors j'[entend]is un Philistin qui défiait les li[gnes d'Israël]. »

Or, ces deux vers sont apparentés de près à deux suscriptions du Psautier grec :

> *Psaume* 26 : « De David. Avant qu'il eut été oint. »
> *Psaume* 143 : « De David. En ce qui concerne Goliath. »

Le rapprochement est assez précis pour permettre l'hypothèse d'une origine qoumrânienne de ces deux suscriptions grecques.

J. Schaper, dans son livre récent sur l'Eschatologie dans le Psautier grec a voulu montrer le caractère « proto-pharisien » de la théologie du traducteur [58]. Il a illustré cette thèse par certains rapprochements entre le Psautier grec d'une part, *I Hénoch* et les *Testaments des douze Patriarches*, d'autre part. Mais ces pseudépigraphes n'ont rien de pharisien et doivent être rattachés à l'essénisme.

Dès 1950, A. Dupont-Sommer écrivait dans ses *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte* : « Outre les *Jubilés* et *Hénoch*, je suis convaincu qu'il faut rapporter également à la secte de la Nouvelle Alliance — en même temps qu'aux Esséniens — bien d'autres écrits figurant parmi les pseudépigraphes de l'Ancien Testament..., voire même certains des Apocryphes. » [59]

Depuis lors, ont été découverts dans le désert de Juda des fragments hébreux du *Siracide*, des fragments hébreux et araméens du livre de *Tobit*, des fragments grecs de la *Lettre de Jérémie*.

---

57. Comparer *Règlement de la Guerre* 17, 8.
58. J. Schaper, *Eschatology in the Greek Psalter*, Tübingen, 1995, p. 175.
59. A. Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte*, Paris, 1950, p. 115 sq.

D'autres deutérocanoniques, dont nul fragment n'a été découvert sur le site de Qoumrân, doivent, selon nous, être aussi rattachés au milieu essénien. Citons le livre de *Judith*, les additions au livre d'*Esther*, les additions au livre de *Daniel*, la recension longue du *Siracide* [60].

Cette étonnante constellation esséno-qoumrânienne est passée dans la Bible des Septante. Sans doute les Esséniens avaient-ils trouvé, grâce aux Thérapeutes, peut-être, quelques appuis auprès des autorités de la Communauté juive d'Alexandrie...

Un immense chantier est ouvert pour des générations à des savants venus de tous les horizons et de toutes les disciplines philologiques, exégétiques et historiques. Tous sont invités au grand banquet des Septante.

Marc PHILONENKO

60. Voir M. Philonenko, « Sur une interpolation essénisante dans le Siracide (16, 15-16) », *Orientalia Suecana* XXXIII-XXXV, 1984-1986, p. 317-321.